



EUTONIE GERDA ALEXANDER ®

Code de déontologie
pour la pratique professionnelle de
l'Eutonie Gerda Alexander ®

***Code de déontologie
pour la pratique professionnelle de
l'Eutonie Gerda Alexander ®***

Table des matières

I. Introduction

I.1 Préambule

I.2. Définition des termes utilisés

II. Attitude de l'eutoniste G.A. envers la société

II.1 Dispositions générales

II.2 Compétences professionnelles

II.3 Information et déclarations publiques

III. Attitude de l'eutoniste G.A. envers l'élève/client

III.1 Respect de la personne

III.2 Attitude de travail

III.3 Confidentialité et secret professionnel

IV. Attitude de l'eutoniste G.A. envers ses collègues et la profession

IV.1 Respect des collègues

IV.2 Développement de l'Eutonie Gerda Alexander ®

IV.3 Responsabilité envers la déontologie

V. Règlement relatif au traitement des plaintes

I. Introduction

I.1 Préambule

Le code de déontologie énonce les règles de la conduite professionnelle des eutonistes G.A.

Il a pour but de définir la relation professionnelle entre l'eutoniste G.A. et ses élèves/clients, ses collègues et la société. Par ailleurs, il sert de base pour l'examen des plaintes.

L'adhésion au présent code de déontologie est obligatoire pour tous les eutonistes G.A. dans leur pratique professionnelle de l'Eutonie Gerda Alexander ®.

I.2. Définition des termes utilisés

- a) Eutonie Gerda Alexander ® : Le terme « Eutonie » (du grec *eu* : bon, harmonieux et de *tonos* : tonus, tension) a été choisi par Gerda Alexander (1908-1994) en 1957 pour traduire l'idée d'une tonicité harmonieusement équilibrée et en adaptation constante, en rapport juste avec la situation ou l'action à vivre. L'Eutonie G.A. est une pratique basée sur la prise de conscience des sensations corporelles.
- b) Eutoniste Gerda Alexander : toute personne détentrice du diplôme ou du certificat en Eutonie Gerda Alexander ® délivré par une école de formation professionnelle agréée par la FIEGA, le Collège ou Gerda Alexander elle-même.
- c) Collège : organisme chargé d'agréer les écoles de formation professionnelle en Eutonie Gerda Alexander ® et de veiller, au sein des écoles, à l'intégrité des principes de l'Eutonie G.A. et à la qualité de l'enseignement.
- d) FIEGA : Fédération Internationale d'Eutonie Gerda Alexander ® ; fédère les Associations Nationales Membres (ANM).
- e) ANM : Association Nationale d'Eutonie Gerda Alexander ®, membre de la FIEGA ; regroupe des eutonistes G.A.
- f) Elève/client : toute personne à qui l'eutoniste G.A. rend des services professionnels.

II. Attitude de l'eutoniste G.A. envers la société

II.1. Dispositions générales

Le but de l'Eutonie Gerda Alexander ® est de permettre à la personne d'approfondir sa conscience corporelle et de développer son autonomie et par conséquent d'enrichir sa personnalité et sa réalité sociale.

L'eutoniste G.A. assume la responsabilité de son activité professionnelle en tenant compte des répercussions personnelles et sociales qu'elle est susceptible de provoquer chez l'élève/client. L'eutoniste G.A. se conforme aux lois spécifiques à l'exercice de la profession en vigueur à l'endroit où elle/il l'exerce.

II.2.

Compétence professionnelle

L'eutoniste G.A. travaille avec les principes de l'Eutonie G.A.. Elle/il utilise les moyens et les techniques pour lesquels elle/il est qualifié/e par sa formation et son expérience.

L'eutoniste G.A. veille à sauvegarder l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa profession.
L'eutoniste G.A. s'abstient de toute intervention qui dépasserait les limites de ses compétences. Si besoin, elle/il collabore avec d'autres professionnels spécialisés.
L'eutoniste G.A. veille à développer ses capacités pratiques et ses connaissances théoriques dans un but de développement personnel et de formation continue, conformément aux développements de l'Eutonie G.A. (entre autre : participation au Rencontres Internationales de la FIEGA et aux stages de formation continue des ANM ; échanges, consultations et collaboration avec des collègues).

II.3. Information et déclarations publiques

L'eutoniste G.A. informe le public sur l'Eutonie Gerda Alexander ®.
Elle/il présente sa formation, ses qualifications, ses titres et ses expériences d'une façon compréhensible, exacte et objective.

III. Attitude de l'eutoniste G.A. envers l'élève/client

III.1 Respect de la personne

L'eutoniste G.A. respecte l'intégrité et la dignité de ses élèves/clients.
Elle/il respecte la vie privée, les valeurs personnelles et la liberté de l'élève/client, ses convictions religieuses et spirituelles et ses attitudes philosophiques et éthiques.
L'eutoniste G.A. reconnaît en tout temps à son élève/client le droit de consulter une/un autre eutoniste, un membre d'une autre profession ou tout autre personne compétente.
L'eutoniste G.A. a la responsabilité d'une conduite intègre envers tout élève/client, que ce soit sur la plan physique, mental ou émotif. Elle/il n'abuse pas de sa position à des fins personnelles, ni émotionnelles, ni sexuelles, ni financières.

III.2. Attitude de travail

Avec les moyens de l'Eutonie G.A., l'eutoniste G.A. permet à ses élèves/clients de découvrir et de développer leur savoir et leurs capacités.
L'eutoniste applique ses compétences professionnelles dans l'intérêt de l'élève/client et cherche à favoriser la capacité de l'élève/client à maintenir, améliorer ou rétablir son état de santé.
L'eutoniste fournit à son élève/client toutes les informations et explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'elle/il lui rend.
Au début d'une relation professionnelle, l'eutoniste G.A. s'engage à déterminer en collaboration avec ses élèves/clients, les modalités du travail : la pratique et la démarche de l'eutonie G.A., les objectifs, la fréquence et la durée des séances, le lieu, les honoraires et les conditions d'annulation.
L'eutoniste G.A. donne des informations pertinentes sur les possibilités et les limites de l'eutonie G.A.

III.3 Confidentialité et secret professionnel

Dans l'exercice de sa profession, l'eutoniste G.A. est lié/e au secret professionnel.

Elle/il respecte la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de ses relations professionnelles avec l'élève client. La transmission de telles informations est admise avec l'accord de l'élève/client ou, de façon exceptionnelle, si son intérêt vital le justifie.

L'eutoniste G.A. qui utilise des informations obtenues dans le cadre professionnel, soit pour des écrits, des conférences ou d'autres communications, en fait un emploi judicieux et demande le consentement de l'élève/client ou garantit l'anonymat.

IV. Attitude de l'eutoniste G.A. envers ses collègues et la profession

IV.1. Respect des collègues

L'eutoniste G.A. respecte ses collègues dans leur personne et dans leur travail professionnel.

L'eutoniste G.A. favorise un climat d'écoute, d'échange et d'entraide entre collègues.

Elle/il ne concurrence pas ses collègues de manière abusive.

IV.2. Développement de l'eutonie Gerda Alexander ®

A travers la collaboration et l'échange de ses connaissances de son expérience avec ses collègues, l'eutoniste G.A. participe activement au développement de l'Eutonie Gerda Alexander ®.

IV.3. Responsabilité envers la déontologie

L'eutoniste G.A. s'engage à respecter la déontologie de la profession d'eutoniste G.A., telle qu'elle est formulée dans le présent code.

En cas de violation du présent code par un/e collègue, l'eutoniste G.A. a la responsabilité d'en discuter avec la personne concernée. Si cela reste sans effet, elle/il se réfère aux personnes compétentes au sein de son Association Nationale ou de la Fédération Internationale.

VI. Règlement relatif au traitement des plaintes

Les compétences pour traiter les plaintes, le déroulement de la procédure et l'application de sanctions font l'objet d'une explicitation dans les statuts et le règlement d'ordre intérieur de la FIEGA et de chaque Association Nationale, en tenant compte des spécificités juridiques et des sensibilités culturelles de chaque pays.

Le présent code de déontologie a été approuvé par l'Assemblée Générale de la FIEGA le 8 juillet 1999.